



14ème législature

Question N° : 103626	De M. Fernand Siré (Les Républicains - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > orthophonistes	Analyse > rémunérations. revendications.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du métier d'orthophoniste en France. Un orthophoniste débutant à l'hôpital après 4 ans et bientôt 5 ans d'études est rémunéré 1 200 euros net, soit 1,03 du SMIC. Ce niveau de revenu, en inadéquation avec leur niveau d'études et de compétences, provoque une désertification croissante des postes en orthophonie (postes vacants, *turn over* constants et transformations de postes). La profession n'attire plus et il faut parfois attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous. Cela nuit considérablement à l'accès aux bilans et aux soins pour les patients. Cela peut s'avérer dramatique, par exemple en cas d'AVC où la récupération dépend d'une prise en charge rapide. La chute importante des effectifs à l'hôpital, alliée à une pyramide des âges vieillissante, met en danger la profession et la formation. Face à cette destruction de l'accès aux soins et à la formation, la ministre n'a proposé aux professionnels qu'une revalorisation d'avance inefficace, qui ne les satisfait pas, avec des niveaux de salaire bac + 3. Alors que depuis plus de trois ans, les orthophonistes demandent au Gouvernement, une revalorisation des salaires à la hauteur de leur qualification, quand la ministre va-t-elle se décider à les entendre ? Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.